

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2024

Présent/Hor zirenak: Sabine Auge, Karine Perez, Maité Oxarango, Chantal Echevertz, Anne marie Darguy, Philippe Mongabure, Samuel Biscay, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Virginie Sabaloue, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Arño Gastambide

Ezin etorria jakinarazi zuena/Excusés : Kattalin Duhalde, Koxe Barbier

1. Décision modificative au budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 180 : Constructions	66 960,00	1321 (13) - 180 : Etats et établissements na	100 000,00
2315 (23) - 143 : Installations, matériel et o	10 000,00	1322 (13) - 180 : Régions	61 334,00
		1323 (13) - 143 : Départements	-19 000,00
		1326 (13) - 180 : Autres établissements pub	-166 574,00
		1328 (13) - 180 : Autres	151 200,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	-50 000,00
	76 960,00		76 960,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
62878 (011) : A des tiers	12 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	2 500,00
64131 (012) : Rémunérations	2 000,00	7018 (70) : Autres ventes de produits finis	2 500,00
6561 (65) : Organismes de regroupement	8 000,00	7062 (70) : Redevances & droits des serv. à	2 000,00
		73223 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	15 000,00
	22 000,00		22 000,00
Total Dépenses	98 960,00	Total Recettes	98 960,00

Des ajustements sont rendus nécessaires en fin d'année civile. Accord du conseil municipal pour le vote de cette délibération modificative.

2. Clôture budget annexe lotissement Landaluxia

Le budget lotissement Landaluxia présente après la vente de l'ensemble de lots ainsi que le remboursement du prix du terrain pour un montant de 128 661€, un déficit de fonctionnement pour la somme de 102 116.66€.

Le budget principal a fait des avances remboursables pour un montant total de 135 000€ que le budget du lotissement Landaluxia ne peut rembourser en totalité.

Pour couvrir ce déficit et permettre la clôture comptable du budget annexe il est nécessaire de constater un mandat au compte 65821 du budget de la commune, opération en couverture du déficit de fonctionnement budget annexe pour la somme de 102 116.66€.

Cette écriture sera compensée par l'émission d'un titre au budget annexe lotissement au compte 75822 pour la somme de 102 116.66€. Accord pour cette clôture.

3. Décision modificative au budget lotissement Landaluxia

Accord du conseil pour cette décision modificative (ci-dessous)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
16878 (16) : Autres organismes et particuliers	102 116,66	3555 (040) : Terrains aménagés	102 116,66
	102 116,66		102 116,66

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	102 116,66	75822 (75) : Pr. en ch. déficit budg.annexe carac.admin.par BP	102 116,66
	102 116,66		102 116,66

Total Dépenses	204 233,32	Total Recettes	204 233,32
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Bilan global des dépenses/recettes des deux viabilisations

	Landaluxia		Harrietakoborda		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Divers	14 686		26 657		
Geodenak	19 100		14 300		
Travaux	102 828		89 542		
Achat terrain	128 600		0		Solde
TOTAL	265 214	153 075	130 499	253 565	10 927

4. Signature convention attribution fonds de concours CAPB

Suite à la demande formulée par la commune, la CAPB a attribué 2 fonds de concours pour le projet de réhabilitation de la maison Beltzagitea ; une aide à l'investissement de 88 800€ pour les travaux dédiés à la Maison d'assistantes maternelles en langue basque qui seront mis à disposition de l'association Eguzkilore ainsi qu'un fonds de concours « Enveloppe du Pôle » de 68 677€ pour les travaux des bureaux dédiés aux professionnels de santé, la salle de réunion et du local technique ;

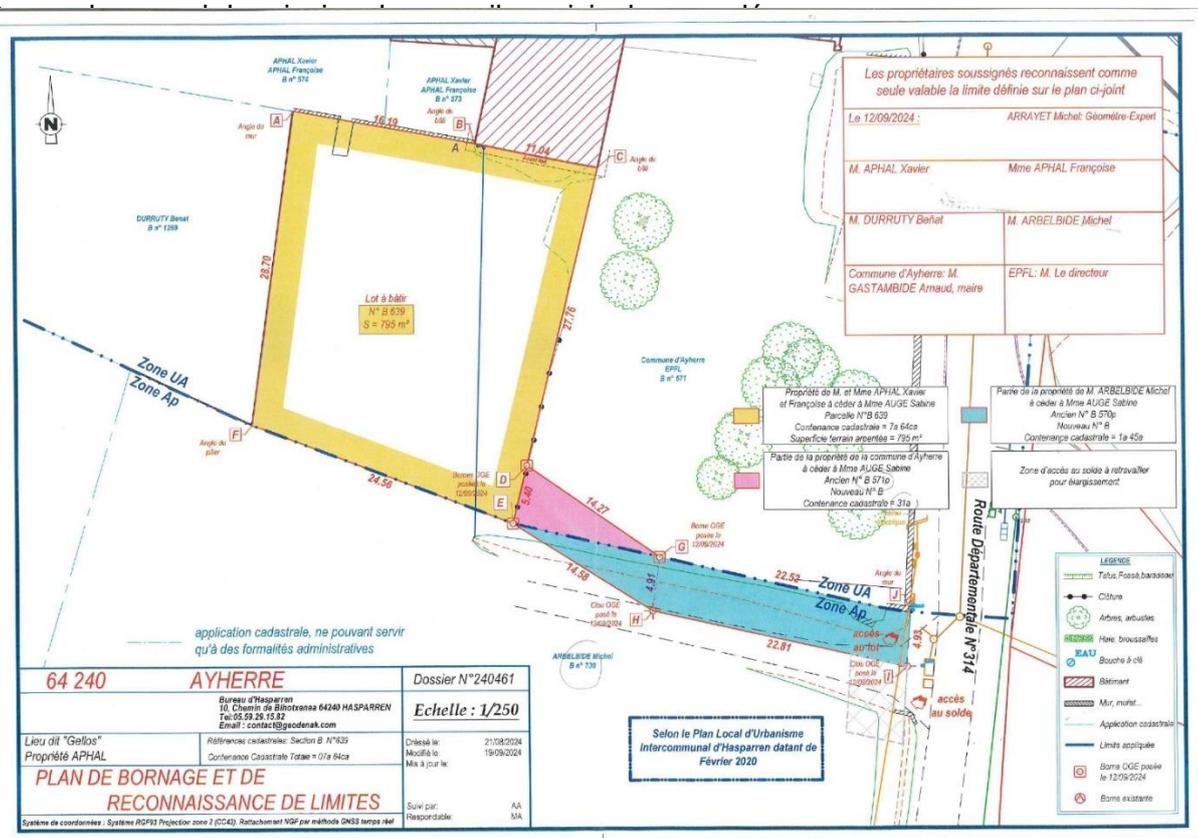
Le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Demande accord conseil municipal et demande d'autorisation Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante. Accord du conseil municipal.

5. Cession terrain AUGE Sabine

Mme AUGE Sabine a un projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée B0639, parcelle enclavée à ce jour. L'accès de la parcelle est prévu par la parcelle B0730 (partie bleu) et B0571 (partie rose).

La parcelle B0571 fait l'objet d'un bail emphytéotique consenti par l'EPFL au profit de la commune. Il est demandé à la commune d'accepter la réduction d'emprise du bail emphytéotique signé le 24/02/2023 entre l'EPFL Pays Basque et la commune d'AYHERRE, pour la partie à détacher et vendre (31a à Mme Auge).



6. Adhésion au service commun pour l'accès au système d'information géographique de la CAPB

La Communauté d'Agglomération Pays Basque propose la création d'un service commun mutualisé pour l'accès des communes à son système d'information géographique sur son territoire, avec une construction à deux niveaux dans le temps :

1. La mise à disposition gratuite de l'outil communautaire GéoBasque aux communes membres (service socle) à partir du 1er janvier 2025
2. Puis, pour les communes qui le souhaiteront, un approfondissement en données, fonctionnalités et prestation pour les Communes (service avancé, qui sera tarifé).

La création de ce service commun mutualisé SIG répond à des besoins à la fois communaux et communautaires.

- La **mutualisation** permettra de tendre progressivement vers un seul outil SIG fédérateur, GéoBasque, référence commune pour les agents communaux et communautaires.
- La mise en place par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un **outil SIG partagé** permettra à la commune d'accéder aux principales données géographiques de son territoire (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux, photos aériennes et satellite, adressage, etc.), et ce, avec la garantie qu'elles soient tenues à jour.
- **Qualification et bonification de la donnée** : en consultation au plus près du territoire à la maille communale, la consultation d'un outil commun permet un cercle vertueux de bonification de la donnée (signalement en cas d'erreurs constatées).
- **Outil fédérateur** : un même outil quotidien partagé par la commune et la Communauté d'Agglomération renforce des références SIG et une identité communes.
- **Economique et écologique** : Le service commun SIG est l'occasion pour la commune de bénéficier d'un accès par internet à un WebSIG administré et centralisé par le service SIG de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- **Une nécessité technique** : GéoBasque a vocation à terme à prendre le relai du SIF3 mis à disposition par l'EPFL, en proposant les mêmes données complétées par le catalogue complet des données communautaires et des données référentielles proposées par la Communauté d'Agglomération.

Accord du conseil municipal pour adhérer au service socle.

7. Projet schéma de mutualisation communautaire de la CAPB

La mutualisation des services est une forme d'organisation des administrations qui a pour objectif la mise en commun des moyens humains, matériels et/ou fonctionnels entre les collectivités territoriales (communes, département, région) et leurs groupements (EPCI, syndicats, ...), dans le cadre du respect et de l'exercice de leurs compétences respectives.

- de délégation : prestation de service, maîtrise d'ouvrage déléguée, ...,
- de partage : mise à disposition d'agents, partage de biens, ...,
- d'association : service commun, groupement de commande,

La mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et ses communes membres correspondait déjà à une réalité forte à l'échelle du territoire.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque décidait, en septembre 2022, d'initier l'élaboration de son premier schéma de mutualisation communautaire.

Guidée par une triple ambition, *améliorer le niveau de services à nos concitoyens, optimiser la gestion de nos collectivités respectives et participer à l'efficacité du bloc local*, la stratégie d'élaboration de ce schéma s'est structurée autour de quatre axes : Ambition, progressivité, pragmatisme et respect des pratiques.

Demande d'accord du conseil municipal d'adhérer à ce service de mutualisation. Accordé

8. Renouvellement des contrats d'assurance statutaire : protection sociale des agents territoriaux

Les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès...

Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance.

Les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...).

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe, qui arrive à échéance fin 2025, après une procédure de mise en concurrence.

Proposition de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La décision définitive éventuelle d'adhérer aux contrats-groupe proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure

Accord du conseil municipal.

9. Adhésion comité d'œuvres sociales Pays Basque

Créé le 5 février 2021, le Comité d'Œuvres Sociales Pays Basque (COS PB) a pour objet d'instituer en faveur de ses adhérents toutes les formes d'aide sociale et d'activités, selon notamment des principes de solidarité, d'équité, d'égalité et d'intergénérationnalité. Ainsi, il peut proposer des actions ou aides permettant de favoriser le lien social, lutter contre l'exclusion ou venir en aide aux agents en difficulté.

Ses objectifs principaux sont notamment :

- d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de l'enfance, des loisirs, des activités sportives, des vacances ;

- de motiver et valoriser les agents en créant des conditions attractives et participant à leur épanouissement.

Proposition d'adhérer au COS Pays Basque à partir du 1er janvier 2025. Accord du conseil municipal.

10. Bons cadeaux personnel municipal

Proposition d'offrir des chèques/cadeaux Pays Basque au cœur à l'ensemble du personnel communal pour un montant de 150 €. Accord du conseil municipal

11. Réserves incendie - Demande de subvention

La commune a fait appel au service de l'Agence Publique de Gestion Locale pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I.)

Le S.C.D.E.C.I. constitue un diagnostic qui doit permettre, sur la base d'une analyse des risques d'incendie bâtementaire, de connaître :

- l'état existant de la défense incendie,
- les carences constatées et les priorités d'équipements pour y remédier,
- les évolutions prévisibles des risques.

Le S.C.D.E.C.I. constitue un outil de planification des actions à mener en matière de défense incendie, de manière efficiente, à des coûts maîtrisés.

Suite à la réception du rapport de l'APGL et en concertation avec les élus, il a été décidé de réaliser 2 réserves incendie :

- Réserve en bordure de RD14 8 habitations + 1 industrie (partiellement) 60m³/h 1h **G0444 (département)** 40mm réserve incendie 60 m³
- Réserve Intersection Itxaldea/Belzunzia 3 habitations + 2 exploitations 60m³/h **E0402** réserve incendie 120 m³

Le dossier de demande de subvention a été établi et la dépense a été évaluée à 52 249 € HT. Nous avons trois devis en mains qui doivent être vérifiés.

Il convient maintenant de solliciter le maximum de subventions possible pour ce projet. Elles pourraient être de l'ordre de 40% au titre de la DETR (20 900€). Le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

12. Projet de réhabilitation du pont – Demande de subvention

Initié par le plan de relance en décembre 2020, le Programme National Ponts accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages est proposé à près de 28 000 communes pour bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation de l'état de leurs ponts.

Ayherre a bénéficié de cette expertise pour trois de ces ponts. Le pont du lieu-dit « xixta » Haranburuko bidea a été reconnu en très mauvais état.

Des pathologies structurelles majeures comme la fracture qui se situe au niveau de la petite travée. On constate également un affouillement en pied de la culée C0 qui est dû à l'action de l'eau. Des fractures et désorganisation d'éléments au niveau des murs contigus dus aux poussées hydrostatiques ont été également observés.

Nous avons décidé de réaliser les travaux les plus urgents situés sur la commune d'Ayherre, le reste sera réalisé à l'avenir en lien avec la commune d'Hasparren, concerné car le cours d'eau est limitrophe des deux communes.

Le dossier de demande de subvention a été établi et la dépense a été évaluée à 67 300 € HT (étude APGL)

Il convient maintenant de solliciter le maximum de subventions possible pour ce projet. Elles pourraient être de l'ordre de 50% au titre de la DETR (33 650 €). Le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Questions diverses

- *En premier point des questions diverses, un débat s'est tenu sur les événements du week-end passé. Après discussion, les élus ont validé le texte à diffuser ci-dessous :*

« Au réveil dimanche matin, nous avons découvert et déploré des actes d'une grande et inédite ampleur. Nous vous faisons grâce de tous les qualificatifs que nous avons employé pour les dénoncer, exprimer notre colère et notre écœurement. Déjà au moment des fêtes, certaines inscriptions avaient fleuries.

Nous condamnons fermement ces faits qui se sont déroulés uniquement sur notre village et une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Est-il juste de défendre des causes, de dénoncer des situations en utilisant ces moyens ? beau sujet de philosophie qui a occupé l'esprit des membres du conseil et des villageois, cette semaine.

Dans nos actes, nos propositions et nos revendications nous avons choisi la voie du dialogue pour affirmer nos positions, chacun s'exprimant à sa guise. Nous avons la modestie de croire que nous avons essayé de traiter tous les sujets même les plus épineux et nous continuerons sur cette voie.

Tournons la page mais le traumatisme est là, nous ne l'oublierons pas de sitôt. Segi aintzina »

Le collectif Arberoa ez da salgai a adressé un courrier au Maire qui l'a lu afin de faire part de son ressenti des événements.

- Afin de bien démarrer l'année, deux initiatives seront menées à bien en janvier
 - Goûter pour les plus de 80 ans (date à choisir)
 - Un samedi matin (surement le 18), nous organiserons une rencontre à destination des villageois avec deux thèmes (la réhabilitation de la traversée du bourg et une visite de Beltzagitea). A la suite, nous vous recevrons à la Mairie pour un apéritif/buffet afin de bien démarrer l'année.
- Urbanisme : point sur les dernières autorisations d'urbanisme
- Accord sur la gratuité de la Maison pour tous pour l'organisation du concert, le 21 décembre par les parents d'Arberoako Ikastola, école durement touchée par un incendie. Les modalités du concert ont été décrites par Hervé Parachou.
- Le document de présentation du Service des déchets est à disposition à la mairie.
- Accord pour la mise à disposition des graines du village à la structure « végétal-local »
- Journée Antzuola : on peut se satisfaire du déroulement de la journée, dès l'accueil jusqu'aux activités et repas et théâtre en soirée. Merci à tous.